

75006 - PARIS

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

PETIT LUXEMBOURG OUEST, PARIS 6°

RESTAURATION DES COUVERTURES ET CHARPENTES



**Cahier des Clauses Techniques Particulières
LOT SECOND-OEUVRE**

Ind4bis 21/04/2026

MAITRISE D'ŒUVRE

Architecte

Agence GOUTAL
110 rue Faubourg Poissonnière
75010 Paris
Tel. 01 42 59 18 17
architectes@mgoutal.fr

Economiste

Cabinet François
14 rue de Queuleu
57070 Metz
Tel. 03 87 36 82 75
contact@cabinetvmh.com

B.E. Structure

ECSB
5 rue de l'Eperonnerie
49290 Chalonnes-sur-Loire
Tel. 01 41 74 10 15
contact@bmi-patrimoine.fr

B.E. Fluides

Groupe CETAB
61, rue du professeur Lannelongue
33041 Bordeaux

OPC

EXMACO
34 chemin de chez Delarche
74420 Habere Lullin

Table des matières

CHAPITRE 1 : LOT 07 : SECOND-OEUVRE	4
1.1. PROTECTIONS ET TRAVAUX PREPARATOIRES.....	5
1.1.1 ECHAFAUDAGES ET AGRES	5
1.1.2 PROTECTION DES SOLS INTERIEURS	5
1.1.3 PROTECTIONS ET ISOLATION DES ZONES D'INTERVENTIONS	5
1.1.4 PROTECTION DE CHEMINEES ET OUVRAGES DIVERS PAR ENCOFFREMENT	7
1.1.5 DEPOSE-REPOSE DE MOBILIER ET OUVRAGES MENUISES DIVERS	7
1.2 PLATRERIE.....	9
1.2.1 PLAFONDS ET FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE	9
1.2.2 PLAFOND EN PLATRE TRADITIONNEL	10
1.2.3 REFECTION DE MOULURES ET CORNICHES PLATRE	10
1.2.4 REFECTION DE ROSACE DE PLAFONDS	11
1.2.5 DOUBLAGES ET ENCOFFREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE	12
1.2.6 ENDUITS EN PLATRE TRADITIONNEL SUR PAROIS VERTICALES	13
1.2.7 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE.....	13
1.2.8 TRAPPES.....	14
1.3 SOLS.....	16
1.3.1 MOQUETTE	16
1.3.2 COUVERCLE DE CANIVEAU TECHNIQUE EN DEPOSE/REPOSE	17
1.3.3 CARRELAGE	17
1.3.4 DEPOSE/REPOSE DE PARQUET OU COMPLEXES DE PLANCHERS	18
1.3.5 REVISION DE PARQUET	19
1.4 MENUISERIE INTERIEURE	19
1.4.1 PORTES NEUVES	20
1.4.2 DEPOSE/REPOSE ET DETALONNAGE DE VANTAUX DE PORTES.....	21
1.4.3 REFECTION A NEUF DE MOBILIER ET OUVRAGES MENUISES DIVERS	21
1.4.4 PLINTHES BOIS DITE ELECTRIQUES	22
1.5 PEINTURE – FINITIONS	23
1.5.1 PEINTURE SUR PAROIS NEUVES	23
1.5.2 PEINTURE SUR PAROIS CONSERVEES	24
1.5.3 PEINTURE SUR PLAFONDS ET CORNICHES.....	25
1.5.4 PEINTURE SUR PLINTHES ET LAMBRIS BOIS	26
1.5.5 PEINTURE SUR PORTES INTERIEURES	26
1.5.6 REVETEMENT MURAL	27
1.5.7 REMISE EN PEINTURE DES RADIATEURS.....	27
1.6 CVC-PS	29
1.6.1 TRAVAUX LIÉS À LA RESTAURATION DES COUVERTURES ET CHARPENTES	29
1.6.2 INTERVENTIONS AU R+2.....	30
1.7 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT ET DIVERS	32
1.7.1 PERCEMENTS, FORAGES, SAIGNEES	32
1.7.2 MACONNERIES DE REMPLISSAGE DE PAN DE BOIS	32
1.7.3 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	33

Note concernant les côtes et indications dimensionnelles des ouvrages :

- Les sections et profils indiqués aux plans sont à considérer comme des minima. Il appartiendra à l'entrepreneur de les augmenter en accord avec le maître d'œuvre, sans que cela conduise à un supplément quelconque, s'il estime que les sections prévues sont insuffisantes ;
- Les cotes indiquées au bordereau de prix mixtes et au présent CCTP sont données à titre indicatif et devront être vérifiées et relevées sur place avant exécution, sans que cela conduise à un supplément quelconque si elles s'avéraient erronées ;

Note concernant les limites de prestations de déposes-reposes-remplacement hors lot :

- Luminaires : pris en charge par le MOA et le lot n°8 suivant la nature des luminaires (à l'exception de l'éclairage de sécurité intégré dans les plinthes dont la dépose est à la charge du lot n°6)
- Équipements/terminaux électriques CFO-CFA (prises, interrupteurs, détecteurs, caméras, ...) : à la charge du lot Fluides
- Radiateurs et tuyauteries : à la charge du présent lot
- Mobilier en pose libre (sauf mention contraire) : pris en charge par le MOA directement
- Rideaux, tringles : pris en charge par le MOA directement
- Stores intérieurs et extérieurs : prise en charge par le lot n°5 Menuiseries extérieures
- Curage des doublages, cloisons, enduits, plafonds à dépolluer : à la charge du lot curage-dépollution
- Curage des revêtements (carrelage, sols souples) : à la charge du lot curage-dépollution
- Équipement des sanitaires : lavabos, wc, vasques, y compris tuyauteries : à la charge du présent lot
- Petit équipement des sanitaires : sèche-mains, miroirs, distributeurs, porte-savon, patère, etc... : pris en charge par le MOA directement
- Menuiseries extérieures : à la charge du lot menuiserie bois et métal ou du lot curage-dépollution
- Grilles de réseaux CVC et VMC : à la charge du présent lot.

Note concernant le système de sécurité incendie : En amont des interventions du présent lot, le lot 08 assurera la dépose soignée de l'ensemble des têtes de DI existantes. Pendant les travaux, le deuxième étage sera équipé d'un système de détection radios provisoire (à la charge du titulaire du lot 08) et de caméras thermiques (mises en œuvre par la MOA).

Le titulaire du présent lot devra :

- la protection par des chaussettes des têtes de détection automatique d'incendie radios afin de préserver les détecteurs si cela est nécessaire ; un lien étroit avec tout autre lot intervenant dans la zone devra être assuré ;
- la dépose des chaussettes après interventions ;

Les protections seront à déployer quotidiennement, autant que de besoin, par zones de travaux. Une communication étroite avec le responsable SSIAP 2 mandaté par le titulaire du lot 01 devra être assurée sur les sujets de sécurité incendie (signalisation immédiate en cas de détérioration d'un capteur SSI ou d'une caméra thermique, etc.).

Les mises à l'arrêt et remises en service seront réalisées par le représentant SSIAP2 du titulaire du lot 01.

1.1. PROTECTIONS ET TRAVAUX PREPARATOIRES

1.1.1 ECHAFAUDAGES ET AGRES

Dispositions générales

L'entreprise titulaire du présent lot devra la mise en place de ses propres échafaudages, agrès et moyens d'accès à l'intérieur du bâtiment pour la réalisation de ses interventions, suivant disposition de l'article « échafaudages et protections » du CCTP commun.

Ces prestations sont à inclure dans les prix unitaires des interventions du bordereau de prix mixtes.

Rappel : Les échafaudages et moyens d'accès/levage extérieurs sont mis à disposition par le lot n°01

Localisation

pour l'ensemble des travaux du présent corps d'état à l'intérieur du bâtiment

Mode de métré

à inclure dans les prix unitaires des ouvrages à réaliser au bordereau de prix mixtes

1.1.2 PROTECTION DES SOLS INTERIEURS

Par panneaux avec doublage étanche

Dispositions générales

- fourniture et mise en œuvre de panneaux bois type isorel ou médium de 6 mm épaisseur minimum ou panneaux type protecta panneau de chez protecta screen ;
- fourniture et pose d'une membrane résiliente et étanche à l'eau ;
- entretien pendant la durée des travaux ;
- remplacement immédiat des protections abimées ;
- en cas de dégradation : remise en état à la charge de l'entreprise ;
- dépose des protections et nettoyage soigné des sols en fin d'intervention.

Localisation

- pour l'ensemble des espaces du R+2 de l'aile est

Mode de métré

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes.

1.1.3 PROTECTIONS ET ISOLATION DES ZONES D'INTERVENTIONS

Par bâches étanches et panneaux

A - PROTECTIONS ET ISOLATIONS COURANTES

Dispositions générales

- fourniture et mise en œuvre de l'ossature support des bâches et panneaux pour isoler les zones de travaux vis-à-vis des émissions de poussières ainsi que pour protéger les parois conservées dans le cadre des travaux ; l'ossature pourra être constituée de tiges télescopiques ;
- fourniture et mise en œuvre de bâches armées M1 tendues sur ossature ; prévoir compléments par panneaux ou cloisons provisoires au besoin sur les secteurs/parois les plus exposés ;
- toutes sujétions nécessaires à la stabilité et étanchéité ouvrages ;
- toutes sujétions pour étanchéité parfaite en périphérie des protections, y compris protection des supports ;
- en cas de dégradation des ouvrages conservés ou de dispersion de poussière hors des zones d'intervention : remise en état à la charge de l'entreprise ;
- dépose des aménagements en fin d'intervention.

Localisation

- pour isolation des zones d'intervention au R+2 de l'aile est du reste de l'édifice ainsi que pour protéger les parois conservées
- protections et isolations à déplacer et à remanier au fur et à mesure de l'avancement des travaux et autant que nécessaire

Mode de métré

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes.

B - ISOLATIONS ETANCHES ET SECURISEES DANS LES ESCALIERS INTERIEURS

Dispositions générales

Isolation des zones de travaux étanche et sécurisée :

- fourniture et mise en œuvre de l'ossature métallique avec profilés approprié, planéité et verticalité de celle-ci
- fourniture et mise en œuvre des plaques de plâtres compris traitement des joints par bande et enduit spécial suivant prescription du fabricant
- fourniture et pose de bloc-portes acoustiques, y compris toutes sujétions pour assurer une étanchéité parfaite à la poussière ;
- toutes sujétions nécessaires à la stabilité et étanchéité des cloisons
- bandes parfaitement préparées et peinture 2 couches minium sur les faces extérieures au chantier, suivant directives de l'architecte (cloisons + portes)
- dépose des aménagements en fin d'intervention.

Dispositions particulières

- 1 plaque de plâtre BA18 PlacoPhonique ou équivalent de chaque côté et un isolant en laine PAR phonic ép.45mm minimum pour atteindre une réduction acoustique de R_A (dB) 42 minimum et EI60
- Bloc-porte du commerce à peindre EI60, réduction acoustique minimum de R_A (dB) 40dB
- Les portes seront équipées de serrures électroniques à contrôle d'accès compatibles avec le système de sûreté des services du Sénat (type Salto ou équivalent) et de ferme-portes posés en applique.

Localisation

- Dans les escaliers D0222 et D0229 pour isolation du chantier du reste de l'édifice

Mode de métré

- prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes.

1.1.4 PROTECTION DE CHEMINEES ET OUVRAGES DIVERS PAR ENCOFFREMENT

Panneau sur ossature et polyane armé

Dispositions générales

- état sanitaire avant protection avec couverture photographique ;
- protocole de mise en œuvre à soumettre au maître d'œuvre ;
- protection de tous les parements en contact direct avec le caisson ;
- caissons de protections constitués d'une enveloppe en contreplaqué sur ossature avec interposition d'une bâche PVC-COTON + film polyane armé pour assurer l'étanchéité à la poussière et à l'humidité ;
- percements à la demande (et à réaliser après dépollution des locaux) pour éviter la condensation à l'intérieur de l'encoffrement et permettre un flux d'air ;
- toutes sujétions nécessaires à la stabilité et étanchéité ;
- remplacement/restauration des aménagements et ouvrages abimés pendant les travaux ;
- en cas de dégradation : remise en état à la charge de l'entreprise
- dépose des aménagements en fin d'intervention avec comparaison entre l'état initial et l'état restitué
- nettoyage et dépoussiérage soigné après retrait des protections.

Localisation

- pour les cheminées conservées dans les zones d'intervention du R+2
- y compris protection des miroirs au-dessus ou dépose, protection puis repose en fin de chantier ; e ncas de dépose, celle-ci s'effectuera en amont des travaux de curage-dépollution ;

Mode de métré

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.1.5 DEPOSE-REPOSE DE MOBILIER ET OUVRAGES MENUISES DIVERS

compris protection et stockage provisoire

Dispositions générales

- dépose en conservation, compris désassemblage complet ou partiel des éléments suivant méthodologie proposée par l'entreprise à soumettre au MOE ;
- repérage et étiquetage des éléments ;
- protections des panneaux contre les chocs et la poussière avant manutention et transport ;
- acheminement des éléments à pied d'œuvre et transport vers le lieu de stockage pour la durée des travaux (hors du site) ;
- réparation des panneaux ou compléments à neuf pour les parties les plus altérées à la demande ;
- transport retour et le coltinage jusqu'au lieu de pose ;
- réassemblage du mobilier in situ à l'identique de l'existant, repose, compris toutes sujétions de fixation ;
- compléments de visserie à neuf ;

Dispositions particulières

- Ensemble menuisé du bureau 205 :
 - Bibliothèques adossées aux murs nord et ouest, toute hauteur
 - Bureau linéaire aménagé côté fenêtres (est) compris caissons, encoffrements, grilles, plinthes, etc...
- Faux-lambris de la salle 212 : Dépose repose partielle sur les murs nord et sud

- Placards aménagés dans niches & baies condamnées de refends avec tablettes (50% en dépose/repose, 50% en dépose/réfection à neuf)

Les déposes seront à réaliser dans le cadre d'une sous-section 4 amiante vis-à-vis de la potentielle présence d'amiante sur les parois adossées aux meubles.

Localisation

- Ensemble menuisé du bureau 205
- Faux-lambris de la salle 212
- Placards aménagés dans niches & baies condamnées de refends avec tablettes
- Portes et façades de placard technique pièce D0223

Mode de métré

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix

1.2 PLATRIERIE

1.2.1 PLAFONDS ET FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE

Compris ossature et suspentes

Dispositions générales

- fourniture et pose de plafonds en plaques de plâtre suspendus non démontables composées d'une ossature primaire et de suspentes composées de :
 - faux-plafond constitué de plaques de gypse cartonnées, fixées sur une ossature elle-même fixée sur suspentes ou autres dispositifs de fixation aux plafonds ou structures ;
 - ossature métallique en acier galvanisé comprenant fourrures, entretoises, suspentes, tiges filetées, cornières, etc... ; toutes sujétions de fixation à la structure au-dessus et au droit des parois ;
 - la mise en œuvre sera conforme aux recommandations du fabricant ; l'ensemble à soumettre également au maître d'œuvre ;
 - traitement des joints par bande + enduit et ponçage ;
 - la mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25-41, aux avis techniques et aux recommandations du fabricant ; l'ensemble à soumettre également au maître d'œuvre et au contrôleur technique ;
- supports préparés prêts à être peints
- mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant compris les coupes de toutes natures droites, circulaires, chantournées etc.
- ponçage de finition sur les joints des plaques, et en raccord avec les parements existants le cas échéant ;
- bande spéciales et cornières renforcées aux angles saillants ;
- réservations par piquage de l'enduit en tranchée sur l'épaisseur du plafond au droit des jonctions sur les plafonds existants conservés ;
- Le niveau de protection au feu à atteindre devra atteindre le niveau souhaité précisé aux disposition particulières ;
- toutes les sujétions pour réalisation des éléments singuliers tels que soffites, caissons, habillages de poutres, etc...
- le raccord coupe-feu au droit des éléments traversant la hauteur des planchers ;

Dispositions particulières

- sujétions pour raccord au droit des jonctions sur les parties existantes sans arrachement ;
- sujétions pour réservation des installations diverses à intégrer fournis par les autres lots : installations électriques, passage de réseaux, équipements CVC, intégration de spots, rails de luminaires, etc... ; à réaliser de façon systématique par le présent lot ;

Localisation

- pour réfection de plafonds du R+2 démolis pour dépollution ou travaux de charpente dans le cadre du projet ; les plafonds devront atteindre un niveau de protection au feu REI60 sous charpente bois ;
- pour réfection de faux-plafonds du R+2 démolis pour dépollution ou travaux de charpente dans le cadre du projet ; dans les sanitaires principalement, pas de sujétion de protection au feu ;

pour le détail pièce par pièce, se référer au bordereau de prix et à l'onglet avant-métré pour la localisation prévue

Mode de métré

prix au mètre superficiel de plafonds mis en œuvre, par type de complexe suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.2.2 PLAFOND EN PLATRE TRADITIONNEL

Sur lattis métal déployé

Dispositions générales

- enduit plâtre sur lattis métallique (type NERGALTO ou équivalent) fourni posé compris toute ossature complémentaire à la demande ;
- dépose en démolition préalable de l'existant à la charge du lot curage-dépollution ;
- enduit plâtre traditionnel projeté manuellement ;
- finition lissée suivant essais à réaliser et à soumettre à l'approbation de l'architecte
- renformis à la demande ;
- épaisseur totale moyenne adaptée à la planéité recherchée et pour atteindre un degré coupe-feu au moins équivalent à l'existant ;
- toutes les sujétions pour réalisation des éléments singuliers tels que soffites, caissons, habillages de poutres, etc...
- le raccord coupe-feu au droit des éléments traversant la hauteur des planchers ;
- finition prévue par ailleurs au présent lot.

Dispositions particulières

- sujétions pour raccord au droit des jonctions sur les parties existantes sans arrachement ;
- sujétions pour réservation des installations diverses à intégrer fournis par les autres lots : installations électriques, passage de réseaux, équipements CVC, intégration de spots, rails de luminaires, etc... ; à réaliser de façon systématique par le présent lot ;

Localisation

Pour réfection des plafonds purgés dans le cadre de la dépollution et des travaux de charpente - Compris toutes façons de soffites, caissons, habillages de poutres - REI60

pour le détail pièce par pièce, se référer au bordereau de prix et à l'onglet avant-métré pour la localisation prévue

Mode de métré

prix au mètre superficiel de plafonds mis en œuvre, par type de complexe suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.2.3 REFECTION DE MOULURES ET CORNICHES PLATRE

Suivant profils existants

Dispositions générales

- relevé préalable des profils sur ouvrages existants ;
- moulures, gorges et corniches, plates-bandes traînées au gabarit ou réalisée en staff ;
- fabrication du gabarit correspondant aux profils à réaliser ;
- réalisation d'un prototype de chaque type de gorges et moulures à reproduire pour validation par le maître d'œuvre ;
- fournitures, façon et mise en œuvre des éléments soit traînés au gabarit soit préfabriqués en staff avec finition prête à peindre ;
- raccordement soigné sur plafond et parois compris enduits de calfeutrement à la demande ;
- toute fixations et ossature à la demande pour accrocher les éléments aux parois existantes ;

Dispositions particulières

- toutes précautions pour présence d'amiante ou de plomb sur les supports existants lors des relevés et prix d'empreinte

Localisation

- pour réfection de moulures, gorges, plates-bandes, et corniches du R+2 démolies pour dépollution ou travaux de charpente dans le cadre du projet ;
- le détail des éléments existants pièce par pièce est consultable sur l'onglet « Moulures » du BORDEREAU, version Excel
- sont concernées les salles suivantes :
 - D0201
 - D0202
 - D0202a
 - D0203
 - D0204
 - D0205
 - D0206
 - D0207
 - D0208
 - D0223
 - D0212

Mode de métré

prix au mètre linéaire par type suivant décomposition au bordereau de prix

1.2.4 REFECTION DE ROSACE DE PLAFONDS

Avec prise d'empreinte de l'existant

Dispositions générales

- relevé préalable des modèles sur ouvrages existants ;
- fabrication des moules pour reproduction ;
- conception, fabrication et des éléments en staff sur les plafonds neufs ;

Dispositions particulières

- toutes précautions pour présence d'amiante ou de plomb sur les supports existants lors des relevés et prises d'empreintes

Localisation

- pour réfection des rosaces de plafonds démolis pour dépollution ou travaux de charpente dans le cadre du projet ;
- le détail des éléments existants pièce par pièce est consultable sur l'onglet « Moulures » du bordereau de prix, version Excel
- sont concernées les salles suivantes :
 - D0206
 - D0209
 - D0210

Mode de métré

prix unitaire par type suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.2.5 DOUBLAGES ET ENCOFFREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE

En partie verticales ou rampantes compris isolant

Dispositions générales

- plans d'exécution des ouvrages, note de calcul et toute coordination avec tous les autres corps d'états pour intégration et articulation des différents ouvrages composant et se greffant sur ces doublages, et pour mettre au point le raccordement des ouvrages sur les parois existantes ;
- fourniture et pose de doublage composé d'une ossature métallique, composition à moduler suivant la hauteur et position du doublage à mettre en œuvre, (nombre et épaisseur de plaques, entraxe ossature, etc...), composées de :
 - le parement vu sera constitué de plaques de plâtre cartonnées sur une face, mise en œuvre de plaques de plâtre hydrofuges dans les locaux humides ;
 - ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ; dimensionnement suivant prescriptions du fabricant ;
 - traitement des joints entre plaques par bande + enduit ;
 - isolant systématique à l'arrière du doublage en isolant biosourcé ;
 - isolant équipé systématiquement de pare-vapeur pour les isolants situés en arrières des toitures ou facades
 - la mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25-41 et 42, aux avis techniques et aux recommandations du fabricant ; l'ensemble à soumettre également au maître d'œuvre et au contrôleur technique.
- compris tout ouvrage annexe nécessaire à la réalisation des doublages (fixations, percements, coupe, ajustement...).

Dispositions particulières

- bande armée et cornières de renfort métalliques des angles saillants toute hauteur suivant préconisations du fabricant ;
- doublage toute hauteur, y compris dans la hauteur de faux-plafonds, pléniums, etc... ;
- renforts verticaux et horizontaux pour charges lourdes (radiateur, plan vasque, châssis, sanitaires et mains courantes, ...), l'emplacement de ces renforts devra être repéré en coordination avec les autres corps d'état ;
- exécution au présent corps d'état des réservations pour les prestations techniques (CVC & électricité) ;
- toutes sujétions pour raccords au droit des menuiseries ;
- toutes réservations pour portes, trappes, niches, etc... ;
- le support devra être prêt à peindre avec bandes parfaitement poncées et préparées.

Localisation

- pour réfection en recherche des doublages et encoffrements démolis dans le cadre du projet, en particulier en arrière des versants de toiture, compris réfection des embrasures de lucarnes
- pour réalisation de bâti support de WC remplacés à neuf

pour le détail pièce par pièce, se référer au bordereau de prix et à l'onglet avant-métré pour la localisation prévue

Mode de métré

prix au mètre superficiel de doublages mis en œuvre, par type de complexe suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

Prix unitaire pour les embrasures de lucarnes et bâti-support de WC réalisés

Supplément au m2 pour mise en œuvre de plaques hydrofuges dans les locaux humides
Supplément au m2 pour mise en place d'isolant complémentaire entre les chevrons

1.2.6 ENDUITS EN PLATRE TRADITIONNEL SUR PAROIS VERTICALES

Compris armatures par lattis nervuré en métal déployé galvanisé

Dispositions générales

- découpe des rives équerrie au droit des parties à conserver et à raccorder ;
- fourniture, façon et pose d'un lattis nervuré en métal déployé galvanisé compris ossature secondaire nécessaires, toutes fixations, coupes ;
- application sur le treillis ci-avant d'un enduit plâtre en 2 couches projeté manuellement, épaisseur moyenne adaptée à la planéité recherchée, finition lissée suivant essais à soumettre à l'approbation de l'architecte ;
- renformis à la demande ;
- façon d'arêtes habillées d'une cornière de renfort en acier galvanisé ;
- calfeutrements des portes, réservations pour les lots techniques ;
- cueillies, arêtes, arrondis etc... ;
- raccord soigné avec les surfaces existantes à compléter ;
- tous travaux annexes et toutes sujétions d'exécution ;
- le support devra être prêt à peindre parfaitement poncées et préparées.

Dispositions particulières

- exécution au présent lot des réservations au droit des bouches de ventilation et tuyauteries diverses ;
- toutes sujétions pour raccordement soigné au droit des parois conservées ;
- restitution degré coupe-feu conformément aux parois existantes et l'ensemble du complexe devant atteindre au moins un coupe-feu 1h ;
- les réservations et saignées pour les équipements électriques sont à la charge du présent lot ;
- toutes réservations et calfeutrements pour portes, trappes, niches et ouvrages assimilés à la charge du présent lot.

Localisation

- pour réfection en recherche des enduits plâtre purgés et poncés dans le cadre du projet sur les parois existantes

pour le détail pièce par pièce, se référer au bordereau de prix et à l'onglet avant-métré pour la localisation prévue

Mode de métré

prix au mètre superficiel d'enduits mis en œuvre avec distinction au bordereau de prix suivant support :

- sur cloisons à pans de bois
- sur murs de refend en pierre

1.2.7 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE

Avec laques de gypse cartonnées

Dispositions générales

- plans d'exécution des ouvrages, note de calcul et plans de synthèse à coordonner avec tous les autres corps d'états pour intégration et articulation des différents ouvrages composant et se greffant sur ces cloisons, et pour mettre au point le raccordement des ouvrages sur les parois existantes ;

- fourniture et pose de cloisons composées d'une ossature métallique, composition à moduler suivant la hauteur de la cloison, la disposition des pièces et les degrés pare-flamme & coupe-feu à obtenir (nombre et épaisseur de plaques, entraxe ossature, etc...), composées de :
 - chaque parement sera constitué de plaques de plâtre cartonnées aux 2 faces ; simple ou double peau suivant matériaux envisagés et degré coupe-feu à atteindre ;
 - mise en œuvre de plaques de hydrofuges dans les locaux humides ;
 - ossature métallique constituée de rails et de montants doubles en acier galvanisé, dimensionnement suivant prescriptions du fabricant ;
 - traitement des joints entre plaques par bande + enduit ;
 - isolant interne systématique entre les plaques en matériaux biosourcé type panneaux semi-rigides de 45 mm d'épaisseur minimum, disposée entre les montants dans toutes les cloisons ;
 - la mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25-41, aux avis techniques et aux recommandations du fabricant ;
- l'ensemble à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre et bureau de contrôle avant mise en œuvre ;
- compris tout ouvrage annexe nécessaire à la réalisation des cloisons (fixations, percements, coupe, ajustage...).

Dispositions particulières

- sujétions pour raccord au droit des jonctions sur les parois existantes sans arrachement ;
- bande armée et cornières métal de renfort des angles saillants toute hauteur suivant préconisations du fabricant ;
- sujétions pour réservation des installations diverses à intégrer par les autres lots : portes de distribution, installations électriques, passage de réseaux, grilles, trappe, luminaires, etc... ;
- renforts verticaux et horizontaux pour charges lourdes (radiateur, plan vasque, châssis, sanitaires, mains courantes, ...), l'emplacement de ces renforts devra être repéré en coordination avec les autres corps d'état ;
- sujétion pour mise en place de certaines cloisons devant assurer un degré coupe-feu suivant plans joints au dossier de consultation ;
- exécution au présent corps d'état des réservations pour les prestations techniques (CVC & électricité) ;
- le support devra être prêt à peindre avec bandes parfaitement poncées et préparées.

Localisation

- pour réfection en recherche des cloisons légère démolies dans le cadre du projet, principalement localisées dans les zones des sanitaires du R+2
 - zone F sud D0227 / D0228 / D0211
 - zone A D0224 / D0212
 - zone G D0218

Mode de métré

prix au mètre superficiel de cloisons mises en œuvre, par type de complexe suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

Supplément au m2 pour mise en œuvre de plaques hydrofuges dans les locaux humides

1.2.8 TRAPPES

fourniture et pose de trappes, compris quincaillerie et finition

Dispositions générales

Trappes à intégrer dans les différents ouvrages en plâtre comprenant :

- fourniture de trappes du commerce ou sur mesure, compris cadre dormant et ossature ;
- équipement de quincaillerie et serrurerie de modèle à faire agréer par le maître d'œuvre dans une gamme de haute qualité ;
- la pose sur site dans les réservations existantes ou à créer par le présent lot ;
- feuillure pour pose des loquets à pression ou des butées aimantées ;
- la mise en jeu ;
- finition à l'identique des ouvrages attenants (si finition de ceux-ci à la charge du présent lot) ;

Dispositions particulières

- trappes en panneau bois CP ou médium peint, sur charnières invisibles, l'ensemble devant avoir un aspect « sous-tenture »
- fermeture par loquet à pression invisible ou serrure pour clé technique type triangle

Localisation

- provision pour fourniture et pose de trappes de visite de réseaux encoffrés ou doublés – 20 trappes provisionnées en tout (14 petites jusqu'à 25x25cm et 6 grandes jusqu'à 50x50cm)
- trappe d'accès au comble à aménager dans plafond de la circulation principale – dim. 80x80cm de passage libre environ.

Mode de métré

prix unitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.3 SOLS

1.3.1 MOQUETTE

Compris thibaude en sous face

Dispositions générales

Fourniture et pose de moquette en velours laine comprenant :

- calepinage à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre ;
- fourniture proprement dite de la moquette ;
- fourniture et pose de thibaude ;
- préparation du support conformément aux prescriptions fabricants, y compris ragréage ;
- La moquette sera tendue sur thibaude posée et fixée préalablement au support ;
- pose de la moquette par fixation aux bandes d'ancrage périphériques ;
- liaison cousue entre les lés ;
- compris toutes coupes, ajustement et sujétions pour mise en parfaite tension ;
- fourniture et présentation d'échantillons de 20 x 20 cm pour validation de la texture et des couleurs par l'architecte ;
- fourniture et pose de barres de seuils au droit des jonctions, y compris avec les revêtements conservés
- protection provisoire de la moquette jusqu'à réception ;
- habillage des trappes techniques de sol existantes conservées ;
- provision pour création/remplacement de trappes techniques intégrées dans le sol avec couvert habillé d'une moquette, ouvrages à l'identique de ceux existants

Dispositions particulières

- nature de la moquette à mettre en œuvre :
 - classification : au minimum classification T-ICCO « T5 »
 - classement au feu : M0
 - coloris suivant validation des échantillons par le maître d'œuvre
 - assemblage par couture
 - en lés
 - contexture :
 - nature : tissage mécanique type Wilton ou Axminster – Semi peignée
 - épaisseur du velours : 6.5mm min.
 - nombre de points au m² : 128 500 minimum
 - composition 80% laine minimum
 - Poids au m² :
 - total : 2 650 g /m2 env.
 - velours : 1 625 g/m2 env.
- thibaude :
 - thibaude en mousse polyuréthane ou caoutchouc
 - classement au feu : Bfl-S1
 - épaisseur : 6mm
 - poids : 1360gr/m2 env.
- barres de seuil de profil et de nature à soumettre au maître d'œuvre

Nota : dépose des revêtements existants à la charge du lot curage-dépollution

Localisation

Pour remplacement de la moquette des espaces du R+2 déposée par le lot curage-dépollution (voir détail à l'onglet avant-métré du bordereau de prix)

Mode de métré

Au mètre superficiel de plancher recouvert suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.3.2 COUVERCLE DE CANIVEAU TECHNIQUE EN DEPOSE/REPOSE

Pour permettre le retroussage des câbles CFO/CFA

Dispositions générales

Dépose/repose de couvercles de caniveaux techniques dans les sols du R+2 comprenant :

- Dépose du couvercle ;
- Protections d'usage lors de la manipulation et pour transport ;
- Repose en fin de chantier, y compris remplacement des éléments de fixation défectueux.

Dispositions particulières

- Stockage pendant chantier de dépollution à l'atelier de l'entreprise
- La dépose et la repose est à réaliser avant le chantier de curage-dépollution du R+2

Localisation

En recherche au R+2 suivant indications du lot fluides et de la MOE

Mode de métré

Au mètre linéaire de couvercles déposés/reposés

1.3.3 CARRELAGE

Fourniture et pose, compris plinthes de la même gamme

Dispositions générales

- la fourniture des matériaux ;
- établissement du plan de calepinage suivant plan de principe de l'architecte ;
- la préparation des sols suivant prescriptions du fabricant, compris ragréage préalable ;
- distribution et répartition des carreaux ;
- pose proprement dite, compris mortier de pose ou colle et jointoiement ;
- membrane d'étanchéité liquide, compris sujétions pour remontées d'étanchéité au droit des murs, cloisons, menuiseries, etc...
- toutes les coupes recouvertes ou apparentes, droites ou biaisées ;
- le nettoyage pour faire disparaître les efflorescences blanches risquant d'apparaître pendant la période de séchage après durcissement des joints ;
- carrelage de minimum 9mm épaisseur ;
- teinte et modèle à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre ;
- plinthe carrelée 10 à 15 cm ht de la même gamme ;
- mortier/colle de pose : suivant prescriptions du fabricant ;
- jointoiement : largeur suivant instructions du maître d'œuvre ;
- application en finition d'un traitement de protection hydrofuge à la demande, de nature composition et aspect à faire valider par le maître d'œuvre

- protection provisoire après réfection constitué d'un panneau type isorel 3mm posé sur une bâche PVC-coton ; dépose à la réception

Dispositions particulières

- Fourniture et pose de carrelage à neuf compris ragréage/chape et façon de pente pour écoulement des eaux lors du nettoyage
 - Format carré 15x15cm à 30x30cm
 - Teintes : suivant échantillons à présenter au MOA et MOE pour validation
 - Anti-dérapant : R12
 - Classement UPEC : U4P4E3C2
 - Résistance à l'abrasion : PEI 5
- Fourniture et pose de plinthes neuves carrelées de la même gamme en périphérie ou baguettes profils de jonction en inox au droit des relevés sur carrelage mural

Localisation

En remplacement des carrelage purgés (sanitaires) - voir détail à l'onglet avant-métré du bordereau de prix mixtes

Mode de métré

Au mètre carré de support préparé

Au mètre carré de revêtement mis en œuvre

Au mètre linéaire de plinthes mises en œuvre

1.3.4 DEPOSE/REPOSE DE PARQUET OU COMPLEXES DE PLANCHERS

En accompagnement du lot charpente

Dispositions générales

- délimitation de la zone de dépose en coordination avec le lot charpente et le maître d'œuvre ;
- réalisation d'un état des lieux par reportage photographique et attachement écrit ;
- mise en place de protections des zones environnantes (bâches PVC coton pour la poussière et panneaux d'isorel ou équivalent pour les protections mécaniques)
- hachement de lames d'ouverture ;
- dépose des lames ou des panneaux compris calepin préalable pour repose ;
- stockage à proximité avec protections d'usage ou mise en caisse et transport sur lieu de stockage en dehors du site ;
- nettoyage et brossage des vieux bois avec purge des parties malades.
- traitement par pulvérisation de produits insecticides et fongicides ;
- toutes sujétion pour présence de plomb sur les ouvrages ou de poussière plombée dans les planchers

Intervention sur lambourrage et augets ou ossature support

- vérification soignée du lambourrage compris recalage de lambourdes à la demande et reclouage ;
- traitement fongicide et insecticide curatif & préventif ;
- purge et réfection à la demande des augets plâtre, en particulier au droit des tirants à libérer ;
- manutentions des gravois pour sortie et évacuation en centre de tri ;
- remplacement des lambourdes manquantes ou défectueuses en chêne traité de section similaire à l'existant ; compris scellement par augets plâtre ;
- nettoyage et purge des clous des lambourdes remployées compris dégauchissage à la demande ;

Repose de parquet ou complexe de plancher

Comprenant, à partir du plan de calepinage établi lors des travaux de dépose :

- coltinage du parquet ou complexe déposé depuis le lieu de stockage provisoire pour apport à pied d'œuvre ;
- repose compris tous calages nécessaires et fixation par clouage sur le lambourrage/ossature ;
- fourniture et façon de parquet neuf en chêne vieux, à l'identique de l'existant à la demande en remplacement des parties rendues inutilisables ou impropres à la repose comprenant :
 - vieillissement des arêtes à l'aide d'un affiloir sur les pièces remplacées permettant d'obtenir des irrégularités de surface proches des éléments anciens ;
 - brossage, oxydation des tanins pièce par pièce pour vieillissement des bois, puis nouveau brossage général pour creuser les pores du bois et retrouver l'aspect des parquets anciens ;
 - traitement par produits fongicides et insecticides préventifs ;
 - application d'une teinte ton miel pour harmonisation générale des différents tons ;

Localisation

Dépose/repose de parquets ou complexe de planchers bois pour libérer des tirants de charpente transversaux au niveau de fermes ; Pour planchers bas du R+2 ; la nature exacte des sols sous moquette à reconnaître au cas par cas.

Mode de métré

Au mètre superficiel de paquet / complexe de sol déposés/reposés suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.3.5 REVISION DE PARQUET

Ponçage et mise en cire

Dispositions générales

- protection des ouvrages risquant d'être abîmés par l'opération (plinthes, ébrasements, grilles de sol etc.) ;
- ponçage, rabotage suivant instruction du maître d'œuvre ;
- travaux préparatoires, fond dur et mise en cire (2 passes) et lustrage de finition suivant essais préalables à soumettre au maître d'œuvre ;
- protection provisoire du plancher après réfection constitué d'un panneau type isorel 3mm posé sur une bâche PVC-coton ;
- dépose en fin de travaux des autres lots de la protection provisoire du plancher compris nettoyage et révision de la couche de finition

Localisation

Pièce D0205

Mode de métré

Au mètre superficiel de parquet révisé

1.4 MENUISERIE INTERIEURE

1.4.1 PORTES NEUVES

Portes intérieures, en remplacement des portes déposées

Dispositions générales

- plan d'exécution à soumettre au maître d'œuvre ;
- fourniture et pose de menuiseries neuves du commerce ;
- pose comprenant les scellements et les calfeutrements de façon systématique ;
- fourniture et pose systématique de chambranles ;
- préparation des supports avant assemblage et finition toutes faces ;
- équipement complet en ouvrages de serrurerie quincaillerie, compris serrures et fourniture de jeu de clés ;
- dépose des protections, évacuation et remise en état des lieux ;
- toutes sujétions pour respect du degré coupe-feu ou pare-flamme indiqué dans les dispositions particulières, les plans et le bordereau de prix ; compris transmission du PV ou de l'avis de chantier au contrôleur technique et au maître d'œuvre. Niveau de protection au CF au moins équivalent aux portes existantes remplacées.

Dispositions particulières

- Type portes de bureaux – Porte à panneaux et cadres moulurés sur modèle des portes existantes
- récupération des vantaux déposés par le lot curage dépollution pour récupération des ouvrages de serrurerie pour emploi sur les vantaux à créer (si portes existantes) ;
 - réalisation d'une porte de communication au modèle de celle à remplacer présentant un aspect identique à celle déposées aux 2 faces et comportant une âme assurant un degré de protection au feu conforme à la durée demandée ;
 - réalisation d'un bâti dormant adapté aux vantaux réalisés ci-avant ;
 - reprise des ébrasements menuisés pour adaptation le cas échéant ;
 - transmission du PV de résistance au feu des portes ou avis de chantier au maître d'œuvre et bureau de contrôle ;
 - les équipements de serrurerie à reposer sur les nouvelles menuiseries ou à fournir au plus proche de l'existant ou suivant tableau de portes ; modèle à faire agréer au maître d'œuvre ;
 - les portes ayant un système d'ouverture à digicode ou lecteur de badge seront équipées de serrures à pènes ou gâches électroniques fournies et mise à disposition par le lot systèmes de sûreté et à installer sur les portes par le présent lot ;
 - Portes devant atteindre un niveau Pare-Flamme 30min minimum ;
 - ces portes devront être conformes à la norme NFS61-937 et devront bénéficier d'un certificat NF ;
 - fourniture et pose de chambranles périphériques ;
 - Mise en peinture toutes faces, RAL au choix du maître d'œuvre.

Type Portes de distribution à l'intérieur des sanitaires

- bloc-porte bois du commerce comportant huisserie bois et vantail isophonique à âme pleine
- Portes pare-flamme 30 minutes
- Serrure à pêne demi-tour avec pêne dormant cylindre sur bouton moleté et indicateur de local occupé côté extérieur ;
- Béquilles doubles et garnitures de porte dans une gamme à faire agréer par le maître d'œuvre ;
- Sans ferme-portes
- Mise en peinture toutes faces, RAL au choix du maître d'œuvre.
- Fourniture et pose de butoirs de portes
- fourniture et pose de chambranles périphériques ;

Nota : la dépose des portes existantes polluées et non conservées, et leur évacuation est à la charge du lot curage-dépollution

Localisation

Provision pour remplacement de portes non conservées lors de la phase de curage-dépollution (portes posées en raccord sur enduits amiantés, non dépolluables et évacuées par le lot 06, par exemple).

Mode de métré

A l'unité de porte fournie posée suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.4.2 DEPOSE/REPOSE ET DETALONNAGE DE VANTAUX DE PORTES

Pour adaptation aux revêtements de sols

Dispositions générales

Dépose/repose comprenant le détalonnage des portes existantes comprenant :

- Dégondage des portes ;
- Protections d'usage lors de la manipulation des vantaux ;
- Détalonnage des portes à réaliser par rabotage ou coupe soignée pour adaptation aux nouvelles hauteurs des revêtements de sol (moquette) ;
- Prise en compte de toutes sujétions pour présence de plomb dans les peintures et déplombage en atelier le cas échéant.
- Repose des vantaux en fin de chantier, mise en jeu, révision des organes d'ouverture et de verrouillage

Dispositions particulières

- Stockage des vantaux à l'atelier de l'entreprise

Localisation

Ensemble des portes du R+2

En provision, en cas de détérioration par le lot 06, des bâtis et chambranles pour les portes positionnées dans les cloisons à démonter remonter dans le cadre des travaux de charpente – les bâtis et chambranles posés en raccord avec des plâtres amiantés seront protégés par le lot curage-dépollution.

Mode de métré

Prix unitaire pour vantaux en dépose/repose

Prix unitaire en supplément sur prix de dépose/repose de vantail pour détalonnage de vantaux de portes

Prix unitaire en supplément sur prix de dépose/repose de vantail pour dépose/repose de bâti et chambranle

Prix unitaire en supplément sur prix dépose/repose de vantail pour déplombage en atelier

1.4.3 REFECTIION A NEUF DE MOBILIER ET OUVRAGES MENUISES DIVERS

Réfection à l'identique de l'existant

Dispositions générales

Réalisation de mobilier et ouvrages divers à neuf sur le principe des aménagements déposés pour réaliser les travaux comprenant :

- les dessins d'exécution à soumettre au maitre d'œuvre ;
- les présentations des échantillons ;
- la fourniture des matériaux ;

- l'approvisionnement et le coltinage du matériel et des matériaux sur de lieu de pose ;
- toutes sujétions d'assemblage et de fixation ;
- toutes coupes, calages et ajustements ;
- équipements de quincaillerie et serrurerie de modèle à faire agréer par le maître d'œuvre dans une gamme de haute qualité ;
- finition toutes faces compris travaux préparatoires ;
- présentation d'échantillons et essais de convenance à la demande de l'architecte.

Dispositions particulières

- Ouvrages à déposer et refaire à neuf après travaux :
 - Placard aménagés dans niches & baies condamnées de refends avec tablettes (50% en dépose/repose, 50% en dépose/réfection à neuf)
 - Placards positionnés au revers des brisis et versants de toiture, comportant fond, jouées, socle, plafond, compartimentage et tablettes intérieures, portes et parties fixes en façade.
 - Placard intégrés positionnés dans circulations, comportant fond, jouées, socle, plafond, compartimentage et tablettes intérieures, portes et parties fixes en façade.
 - Encoffrements verticaux et horizontaux de réseaux, 2 ou 3 faces ; à réaliser en panneaux bois type contreplaqué sur ossature

Nota : la dépose en démolition de ces ouvrages est prévue à la charge du lot curage dépollution

Localisation

- Placards aménagés dans niches & baies condamnées de refends avec tablettes
- Placards positionnés au revers des brisis et versants de toiture
- Placard intégrés positionnés dans circulations
- Encoffrements verticaux et horizontaux de réseaux, 2 ou 3 faces

Mode de métré

prix forfaitaire pour le mobilier et placards

prix au mètre linéaire pour les encoffrements de réseaux à reprendre à neuf en recherche avec distinction pour encoffrements 2 ou 3 faces

1.4.4 PLINTHES BOIS DITE ELECTRIQUES

En dépose/repose ou Fourniture et pose

Dispositions générales

DEPOSE-REPOSE DE COUVERCLES DE PLINTHES DITES ELECTRIQUES

Dispositions générales

Dépose/repose de couvercles de plinthes dites électriques comprenant :

- Dépose du couvercle ;
- Protections d'usage lors de la manipulation et pour transport ;
- Repose en fin de chantier, y compris remplacement des éléments de fixation défectueux

Dispositions particulières

- Stockage pendant chantier de dépollution à l'atelier de l'entreprise
- La dépose est à réaliser avant le chantier de curage-dépollution du R+2

Localisation

En recherche au R+2 suivant indications du lot fluides et de la MOE

Mode de métré

Au mètre linéaire de plinthes (couvertres) déposées/reposées

FOURNITURE ET POSE DE COUVERTRES DE PLINTHES DITES ELECTRIQUES

Dispositions générales

- Fourniture et pose de plinthes neuves, compris sabots de portes en recherche ;
- Matériau : en bois massif avec mouluration simple type doucine en tête en 2 parties :
 - Un support de fixation au mur comportant la moulure en tête et les moyens de fixation de la façade/couvercle de plinthe décrit ci-après
 - Un couvercle ou façade de plinthe à clipser sur le support décrit ci-avant
- Hauteur : 9 à 12cm ht., profil à soumettre à l'approbation de l'architecte ;
- Compris toutes sujétions pour aménagement de réservation pour les réseaux électriques
- impression toutes faces pour les plinthes destinées à être peintes, application d'un fondur ou bouches-pores pour celles destinées à être cirées/vernies
- pose, tous les raccords à coupe d'onglet
- masticage des têtes de vis et des raccords compris ponçage

Dispositions particulières

Nota : dépose des plinthes existantes sans soucis de conservation pour celles remplacées est à la charge du lot curage-dépollution

Localisation

En remplacement des plinthes bois et sabots de porte déposés, curés par le lot curage-dépollution

Mode de métré

Au mètre linéaire de plinthes et sabots réellement mis en œuvre

1.5 PEINTURE – FINITIONS

1.5.1 PEINTURE SUR PAROIS NEUVES

compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Mise en peinture des ouvrages neufs réalisés par les autres lots tel que les cloisons, doublages de murs, ... :

- enduisage, ponçage et ratissage général des surfaces à peindre ;
- une couche d'impression ;

- une couche intermédiaire ;
- une couche soignée de peinture de finition en raccord avec les parties contigües existantes conservées ;
- protection des ouvrages environnants ;
- nettoyage en fin d'intervention ;
- les essais de convenance à soumettre à l'architecte ;

Dispositions particulières

- peinture unie, teinte et type de peinture suivant support et échantillons/essais à soumettre au maître d'œuvre ;
- protection des ouvrages environnants ;
- finition classe A

Localisation

- éléments concernés par les travaux :
 - cloisons neuves de toute nature toutes faces, y compris les fermetures de baies
 - doublages neufs de toute nature, face vue, y compris les doublages en rampant de toiture
 - les encoffrements de réseaux ;
 - les parois enduites reprises ;
 - les ouvrages neufs enduits par le lot 08 (cages d'escalier, gaine de l'ascenseur, ouvrages sous l'escalier au rdc bas, etc...) ;
 - habillages de mur en plaques de plâtre
 - tuyauteries et réseaux apparents au droit des parois

Mode de métré

Au mètre superficiel tous vides déduits suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.5.2 PEINTURE SUR PAROIS CONSERVEES

compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Remise en peinture des parois conservées à savoir : murs, cloisons, doublages, enduits plâtre de toute nature comprenant :

- préparation du support compris réparation des accidents et retrait des toiles en papier intissé à maille très fine appliquées sur les supports : ponçage, ratissage général et enduisage ;
- ponçage, dépoussiérage et application d'une couche d'impression ;
- une couche intermédiaire ;
- une couche soignée de peinture de finition ;
- protection des ouvrages environnants ;
- nettoyage des locaux et remise en état des lieux en fin d'intervention ;
- les essais de convenance à soumettre à l'architecte ;

Dispositions particulières

- peinture unie, teinte et type de peinture suivant support et échantillons/essais à soumettre au maître d'œuvre ;
- protection des ouvrages environnants ;

- finition classe A

Localisation

- éléments concernés, tous niveaux concernés par les travaux : ouvrages conservés du R+2 :
 - cloisons conservées de toute nature ;
 - doublages et encoffrements conservés de toute nature ;
 - les parois enduites en plâtre traditionnel conservées ;
 - parois intérieures des niches et placards aménagés dans les murs ;
 - cadre de miroirs peints
 - tuyauteries et réseaux apparents au droit des parois

Mode de métré

Au mètre superficiel tous vides déduits suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.5.3 PEINTURE SUR PLAFONDS ET CORNICHES

compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Mise en peinture des ouvrages neufs ou repris tel que plafonds, faux-plafonds, corniches, gorges, moulures, quarts de rond, etc.. :

- préparation du support compris réparation des accidents et retrait des toiles en papier intissé à maille très fine appliquées sur les supports : ponçage, ratissage général et enduisage ;
- Lessivage, égrenage, dépoussiérage et application d'une couche d'impression ;
- une couche intermédiaire ;
- une couche soignée de peinture de finition ;
- protection des ouvrages environnants ;
- nettoyage des locaux et remise en état des lieux en fin d'intervention ;
- les essais de convenance à soumettre à l'architecte ;

Dispositions particulières

- teinte et type de peinture suivant support et échantillons/essais à soumettre au maître d'œuvre ;
- protection des ouvrages environnants ;
- finition classe A

Localisation

- éléments concernés par les travaux : Plafonds et faux-plafonds du R+2
 - moulures, gorges corniches en périphérie des plafonds, tous types
 - encoffrements de poutres et de réseaux de toutes natures
 - tuyauteries et réseaux apparents au droit des parois

Mode de métré

Au mètre superficiel tous vides déduits suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.5.4 PEINTURE SUR PLINTHES ET LAMBRIS BOIS

compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Peinture sur supports bois comprenant :

- couche d'impression après ponçage ;
- la couche d'impression sera compatible avec la finition prévue sur toutes les faces ;
- égrenage, ponçage à sec, brossage, dépoussiérage ;
- révision de la couche d'impression ;
- application d'une couche de fond dans la teinte de la finition ;
- une couche de finition ;
- protection des ouvrages environnants ;
- les essais de convenance à soumettre au maître d'œuvre ;

Dispositions particulières

- teinte et type de peinture suivant échantillons à soumettre au maître d'œuvre ;

Localisation

ensemble des plinthes neuves et anciennes du R+2 ainsi que sur lambris / faux-lambris des zones d'intervention du R+2

Mode de métré

Au mètre linéaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.5.5 PEINTURE SUR PORTES INTERIEURES

compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Peinture sur les portes intérieures tous niveaux, y compris sur bâtis, chambranles, habillages d'ébrasement, quincaillerie, etc... :

- Sur portes conservées : Lessivage à la lessive forte et révision de la couche de fond ;
- Sur portes neuves : Application d'une couche d'impression et d'une couche intermédiaire ;
- Egrenage entre chaque couche, ponçage à sec, brossage, dépoussiérage ;
- 1 couches de finition ;
- protection des ouvrages environnants ;
- les essais de convenance à soumettre au maître d'œuvre ;

Dispositions particulières

- teinte et type de peinture suivant échantillons à soumettre au maître d'œuvre ;
- nettoyage, dégrassage, révision de la finition sur quincaillerie ;
- toutes sujétion pour présence de plomb dans les peintures de certaines portes – décapage intégral le cas échéant

Localisation

Portes intérieures de distribution neuves et conservées du R+2

Portes des placards neuves et conservées du R+2

Mode de métré

Prix unitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.5.6 REVETEMENT MURAL

faïence, carrelage

Dispositions générales

- dépose de l'existant à la charge du lot curage-dépollution ;
- la fourniture des matériaux ;
- établissement du plan de calepinage suivant plan de principe de l'architecte ;
- la préparation des parois suivant prescriptions du fabricant ;
- distribution et répartition des carreaux ;
- pose proprement dite, compris colle et jointoiement ;
- baguettes de périphériques de finition en inox ;
- toutes les coupes recouvertes ou apparentes, droites, biaisées ou circulaires ;
- toutes sujétions pour bord arrondi à toutes les rives libres ou rives émaillées, selon, cas ;
- le nettoyage pour faire disparaître les efflorescences blanches risquant d'apparaître pendant la période de séchage après durcissement des joints ;
- l'évacuation des gravois produits en centre de valorisation ;

Dispositions particulières

- carreaux en grès cérame ou carrelage de 9mm épaisseur minimum ;
- dimension des carreaux : 15x15cm à 30x30cm ;
- teinte à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre ;
- mortier/colle de pose : suivant prescriptions du fabricant ;
- jointoiement : largeur suivant instructions du maître d'œuvre ;
- application en finition d'un traitement de protection hydrofuge à la demande, de nature composition et aspect à faire valider par le maître d'œuvre ;

Localisation

En remplacement des carrelages purgés (sanitaires) - voir détail à l'onglet avant-métré du bordereau de prix mixtes

Mode de métré

Au mètre superficiel de revêtement posé

1.5.7 REMISE EN PEINTURE DES RADIATEURS

Radiateurs en fonte compris travaux préparatoires

Dispositions générales

Remise en peinture des radiateurs en fonte ;

- dépoussiérage et nettoyage général des surfaces avant intervention ;
- préparation du support : élimination des peintures écaillées et n'adhèrent plus au support ; décapage en cas de nécessité ;
- toute sujétion pour présence de plomb dans les peintures existantes suivant rapport de repérage avant travaux joint au DCE ;
- application de peinture 2 couches ;

- application suivant préconisations du fabricant ;
- protection des ouvrages environnants ;
- nettoyage des locaux et remise en état des lieux en fin d'intervention ;
- les essais de convenance à soumettre à l'architecte ;

Dispositions particulières et localisation

- à réaliser soit sur radiateurs en place, soit sur radiateurs déposés par le présent lot
- teinte : suivant teinte existante à l'intérieur des locaux et essais à soumettre à l'architecte ;
- type de peinture : peinture adaptée à l'application sur radiateurs, suivant support et échantillons/essais à soumettre au maître d'œuvre ;
- supports concernés :
 - radiateurs
 - tuyauteries

Localisation

Radiateurs et tuyauteries du R+2

Mode de métré

Prix unitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.6 CVC-PS

1.6.1 TRAVAUX LIÉS À LA RESTAURATION DES COUVERTURES ET CHARPENTES

Seul l'extracteur en gaine présent en combles est impacté par les travaux de couverture, ainsi qu'un conduit de ventilation statique.



TRAVAUX À PRÉVOIR

Il s'agira de déposer l'extracteur en gaine, installé dans les combles, ainsi que ses gaines.

L'ensemble sera mis en décharge.

L'entreprise mettra en œuvre un nouveau conduit entre la grille de plafond du R+2 et le passage de toit mis en œuvre par le couvreur.

Ce conduit sera un conduit métallique souple, adapté à l'utilisation (gaine de ventilation).

L'entreprise chiffrera donc au forfait :

- Demande de consignation des lignes à l'exploitant du site,
- Dépose complète de l'extracteur en gaine et mise en décharge,
- Fourniture, pose et raccordement de la gaine de ventilation.

Localisation

Dans les combles

Mode de métré

Prix forfaitaire

1.6.2 INTERVENTIONS AU R+2

1.6.2.1 TRAVAUX DE DÉPOSE / REPOSE

L'entreprise du présent lot devra chiffrer dans son offre et au travers du BPU la dépose/repose et vérification de bon fonctionnement des matériels installés au R+2 du bâtiment.

Les éléments à déposer/reposer seront identifiés sur indication du lot désamiantage en fonction des zones à traiter.

Ces interventions peuvent concerner :

- WC posé.
- Lave main.
- Vasque lavabo.
- Sèche-mains.
- Bouche de ventilation.
- Point de puisage isolé.

Localisation

R+2

Mode de métré

Prix unitaire par élément pour la dépose

Prix unitaire par élément pour la repose

1.6.2.2 INTERVENTIONS SUR RÉSEAU DE CHAUFFAGE EXISTANTS

En complément, l'entreprise du présent lot doit la dépose complète des réseaux de chauffage ainsi que des émetteurs.

Les émetteurs seront déposés avec soin, puisqu'ils seront reposés en lieu et place après désembouage et décapage (à la charge du présent lot).

Le désembouage et décapage des radiateurs est prévu réalisé en atelier.

L'entreprise doit également la mise en œuvre de jeux de vannes (x9), un par colonne de chauffage, de façon à permettre l'isolement du niveau si nécessaire.

Les nouveaux réseaux de chauffage depuis ces nouveaux jeux de vannes et jusqu'aux radiateurs reposés seront réalisés en tube acier posé en apparent.

Pour ces interventions, deux cas de figures se présenteront à l'entreprise :

- Pose possible sans intervention préalable du désamianteur. La pose de ces vannes sera programmée dès la fin de la période de chauffe du PLO, en avril 2027 ;
- Intervention du présent lot en parallèle de l'intervention du désamianteur. L'entreprise doit prévoir une intervention en sous-section 4. La pose de ces vannes sera programmée dès la fin de la période de chauffe du PLO, en avril 2027 ;

Les robinetteries seront choisies dans le matériel agréé par les normes françaises. Elles seront du type papillon 1/4 de tour à partir du $\varnothing$ 2'1/2 et à tournant sphérique 1/4 de tour jusqu'au $\varnothing$ 2' en ce qui concerne l'isolement et du type à soupape en ce qui concerne le réglage.

Les robinetteries seront installées en tenant compte de leur parfaite accessibilité de manœuvre.

- Robinet d'isolement, de vidange ou de purge :
 - Type à boisseau sphérique, passage intégral jusqu'au $\varnothing$ 2'
 - Corps en laiton
 - Bille en laiton chromé
 - Joint de compensation
 - Type à papillon 1/4 de tour à partir du $\varnothing$ 2'1/2
 - Corps en fonte
 - Papillon en acier inox
 - Oreille de centrage

La prestation s'entend complète, y compris toutes sujétions d'étanchéité.

Nota : Si nécessité de stockage ponctuel sur site, les radiateurs déposés seront stockés en dehors de la zone en cours de désamiantage et répartis dans les espaces de façon à ne pas créer de surcharge ponctuelle des planchers. L'entreprise les évacuera in fine du chantier pour les stocker proprement hors site en conservation par ses propres moyens. Un constat d'état sera réalisé avant évacuation et à leur retour sur site pour repose.

DISTRIBUTION DE CHALEUR

L'ensemble des réseaux de chauffage du niveau sera refait à neuf.

La distribution de chaleur se fera en réseau bitube, **en acier noir NFA 49.115 et NFA 49.112 (anciens T3 et T10)** monté sur colliers isophoniques. Tous les réseaux chemineront « en aériens », en gaine technique et en apparents. **Aucun réseau ne sera encastré, tout réseau devra être accessible.**

De même, des organes réglables seront installés aux différentes dérivations, de façon à prérégler les circuits et limiter ainsi les réglages aux corps de chauffe.

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'étiquetage des réseaux sur la totalité du parcours de ces derniers.

L'entreprise chiffrera donc au forfait :

- Purge partielle du réseau de chauffage (R+2),
- Dépose des radiateurs,
- Désembouage et décapage en atelier des radiateurs,
- Désembouage du réseau existant conservé,
- Pose du nouveau réseau de chauffage,
- Pose des radiateurs avec primaire peinture,
- Test et remise en eau.

Localisation :

R+2

Mode de métré

Prix unitaire par jeu de vannes

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.7 TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT ET DIVERS

1.7.1 PERCEMENTS, FORAGES, SAIGNEES

Petits ouvrages dans les maçonneries

Dispositions générales

Percements & forages

pour percements droits ou biais comprenant :

- toutes précautions et protections au droit des ouvrages conservés
- amenée et installation du matériel
- forage rotatif à sec (utilisation de forage humide soumis à l'autorisation de l'Architecte)
- bouchement et raccord aux 2 débouchés avec patine d'uniformisation
- manutention et évacuation des gravois.

Saignées/tranchées

- toutes précautions pour éviter d'endommager les éléments destinés à être réutilisés et les ouvrages contigus conservés
- saignées proprement dites dans maçonneries, plâtres, par tous moyens propres à l'entreprise à faire approuver par le maître d'œuvre
- toutes tailles dressées à la demande
- bouchements et raccord soignés avec l'existant
- manutention et évacuation des gravois.

Localisation

- à la demande du maître d'œuvre et pour accompagnement des autres lots.

Mode de métré

suivant décomposition au bordereau de prix mixtes

1.7.2 MACONNERIES DE REMPLISSAGE DE PAN DE BOIS

En briques ou moellons

Dispositions générales et particulières

Fourniture et pose de briques creuses comprenant :

- achat, manutentions et transport jusqu'au lieu de stockage sur le chantier des matériaux ;
- pose et toutes les manutentions du lieu de stockage jusqu'au lieu d'emploi ;
- les coupes d'ajustement, le mortier de pose, les joints refoulés en montant la maçonnerie ;
- mise en œuvre par assises régulières, avec joints horizontaux et verticaux garnis et dressés ;
- ajustement des briques pour assurer le calage dans les bois ou fers de la structure, y compris fourniture et pose d'éléments d'ancrage types pattes ou agrafes ;
- toutes sujétions pour assurer la planéité des ouvrages avant réalisation de l'isolation et des enduits ;

- exécution au présent corps d'état des réservations au droit des bouches de ventilation et tuyauteries diverses ;
- réservations, saignées, percements à la demande pour logement des installations électriques et des menuiseries ;
- toutes sujétions pour réalisation de points singuliers à créer suivant plans de l'architecte et protocole de mise en œuvre à soumettre au maître d'œuvre ;

Localisation

- au besoin pour réfection de remplissage de pans de bois du R+2 après purge des remplissages par le lot curage-dépollution et interventions structurelles du lot charpente

Mode de métré

Au mètre superficiel de remplissage de pans de bois réalisés

1.7.3 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

En fin de chantier pour l'ensemble de la zone de chantier et cheminement d'accès

Dispositions générales

Nettoyage réalisé par une entreprise spécialisée en fin d'intervention de l'ensemble des corps d'état :

- Retrait et évacuation des protections
- dépoussiérage de l'ensemble des parois
- aspiration de l'ensemble des sols et emmarchements
- lessivage des sols et emmarchements
- nettoyage des parois, menuiseries extérieures, intérieures, garde-corps, main-courante, etc...

Localisation

- en fin de chantier pour l'ensemble des zones de chantier intérieures au R+2

Mode de métré

Prix forfaitaire suivant décomposition au bordereau de prix mixtes